

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN),

Vu les articles L592-45 à L592-49 et R592-39 à R592-61 du code de l'environnement,

Vu le décret du 20 avril 2016 portant nomination du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire - M. Jean-Christophe NIEL,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 fixant la liste des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques mentionnées au 4^o de l'article 1^{er} du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu la note d'organisation IRSN n°1 modifiée relative aux conditions générales d'organisation et de fonctionnement de l'IRSN,

Vu la note d'organisation IRSN n°53 modifiée relative aux délégations de pouvoirs et délégations de signature,

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à **M. Emmanuel QUENTRIC**, Chef du Bureau des modélisations des transferts dans l'environnement (BMCA) du Service des situations d'urgence et d'organisation de crise (SESUC) du Pôle Santé et Environnement (PSE), à l'effet de signer, au nom du Directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), dans les domaines relevant de ses attributions, les commandes sur accords-cadres et les ordres de services sur contrats d'un montant inférieur à 3K€ H.T.

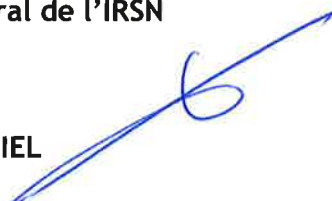
Article 2 : Le délégataire doit rendre compte au délégant des signatures effectuées en vertu de la présente décision.

Article 3 : La présente décision abroge et remplace la délégation antérieure. Elle prend effet à compter de la date de sa publication sur le site internet de l'IRSN.

Fait à Fontenay-aux-Roses, le 13/02/2020

Le Directeur général de l'IRSN

Jean-Christophe NIEL



Note de nomination

N° : PSE 00099

| | | |
|---------------------|--|----------------------|
| Affectation | PSE-SANTE/SESUC/BMCA | |
| Emis le | 27 janvier 2020 | à Fontenay-aux-Roses |
| Référence(s) | Note d'organisation IRSN n° 1 modifiée Note d'organisation IRSN n° 62, indice 3 | |

- À compter du
 - 1er février 2020,
 - M. Emmanuel QUENTRIC
- est nommé
 - **Chef du Bureau des modélisations des transferts dans l'environnement pour l'études des conséquences des accidents (BMCA)**
- Cette nomination prendra fin au plus tard le 31 janvier 2024.
- Toute nomination antérieure le concernant est abrogée.

Jean-Michel BONNET
Directeur PSE/Santé